

EREV – PAROISSE DE MONTHEY
Assemblée général ordinaire d'automne – 12 septembre 2019

Procès-verbal

1. Ouverture - Accueil

30 personnes participent à cette assemblée ordinaire d'automne. Le président Olivier Mouthon souhaite la bienvenue aux paroissiens/ennes.

Pour les invités : Mme Heidi Emery (conseillère municipale Champéry), M. Eric Borgeaud (Vice-président Monthey).

Pour les excusés : Mme Virginie Claret (conseillère communale Val d'Illicz), Mme Raymonde Schoch (conseillère municipale Massongex), M. Bertrand Duchoud (Sous-préfet), M. Pierre-André Michel (conseiller communal Troistorrents), M. Yannick Buttet (Président Collombey-Muraz), M. Olivier Turin (Vice-président de Collombey-Muraz), M. Stéphane Coppey (Président de Monthey), Mme Sylviane Coquoz (Présidente Massongex), M. Gérald Voide (curé Vallée d'Illicz), M. Jérôme Hauswirth (curé Collombey-Muraz), M. Cyril Borboën, Mme et M. Lise et Jean-Paul Viredaz, Mme Régine Dubosson, Mme Françoise Chappuis, Mme Lise Burri et M. Robert Burri (Président CS), Mme Claudine Giroud, M. Guy Chessex, M. Pierre Altermath.

L'assemblée a été convoquée dans les délais par le bulletin paroissial de juillet. Le président la déclare ouverte.

Une liste de présence est mise en circulation.

2. Lecture de la confession de foi de l'Eglise Réformée du Valais

M. Mario Giacomino procède à la lecture de la confession de foi.

3. Désignation de 2 scrutateurs

Sont désignés : M. Jaques Calame et Mme Océane Pittet.

4. Perspectives 2020

- M. Pedro Brito informe l'assemblée d'un changement de date du culte de confirmation. Pour rappel, jusqu'à aujourd'hui, le culte de confirmation avait lieu le dimanche de Pentecôte. Ce culte était précédé de rencontres avec les catéchumènes le vendredi soir et le samedi. Mario Giacomino et Pedro Brito ont demandé au CP de changer la date de ce culte et ce, pour les deux raisons suivantes :
 1. ce changement offre la possibilité de faire une autre activité KT durant le week-end de Pentecôte
 2. Pentecôte tombe sur la période des examens finaux du CO ce qui était parfois problématique pour les familles.Au vu des arguments avancés, le CP a accepté cette proposition et dès cette année, le culte de confirmation aura lieu le dimanche des rameaux, qui est aussi une grande fête chrétienne et cela permet aussi d'être en communion avec les jeunes vaudois qui confirment aussi ce dimanche-là.
- M. Olivier Mouthon informe l'assemblée qu'en 2020, la fête paroissiale sera couplée avec le 20^{ème} anniversaire de la construction des locaux de Biolle. Cette fête aura lieu les 8 et 9 mai 2020 et sera suivi du repas de la fête des mères le dimanche 10 mai Les informations détaillées seront données ultérieurement.

3. Budget 2020

Mme Sylvie Fracheboud informe officiellement l'assemblée que la paroisse est bénéficiaire d'un legs conséquent. La mise en place des procédures a duré jusqu'à fin juin. Ce legs provient de Mme Isaline Gehrard. Il est accompagné d'une lettre indiquant sa volonté, que Sylvie Fracheboud nous lit un extrait : « Je lègue la somme de CHF 700'000.- à la paroisse de Monthey avec charge pour elle d'ouvrir un fond Isaline Gehrard affecté à la pérennité de ses activités. » Sylvie Fracheboud en profite pour remercier M. Guy Chessex qui a conseillé la paroisse et a participé aux réunions et assemblées relatives à ce legs. Il est constitué de CHF 347'700.- en espèces, de titres (actions Nestlé et Zurich Assurance) et d'une part sociale de CHF 200'000.- dans une coopérative qui gère des appartements à loyer modérés à Lausanne.

Le CP a dû faire un cheminement et a eu de longues réflexions. Il envisage d'utiliser une petite partie de ce montant pour les aménagements extérieurs de la cure, soit une meilleure facture de l'aménagement extérieur et la pose de goudron sur les places de parc au lieu du gravier prévu initialement.

Le CP va aussi rembourser le crédit de la cure et les emprunts qui arriveront à échéance petit à petit.

Le CP a la responsabilité de gérer cet argent au mieux.

M. Philippe Ritter intervient pour dire que ce montant devrait être mis au budget pour que l'affectation soit décidée par l'AG et non par le CP. Le président informe que, selon les statuts, le CP a la compétence de décider de dépenses jusqu'à concurrence de 4% du montant des charges budgétées.

M. Bruno Giannini dit que ce montant devrait être mis au ménage paroissial.

M. Jean-Rodolphe Wassmer trouve que c'est bien que les aménagements extérieurs soient bien finis et que du moment que la paroisse avait le montant, le CP a bien fait d'en utiliser une partie.

Le CP tiendra compte à l'avenir des remarques entendues lors de cette assemblée. M. Olivier Mouthon résume les réactions : le problème soulevé ne concerne pas l'utilité des travaux mais le fait de consulter l'assemblée ou pas pour l'utilisation de cet argent. Ces dépenses apparaîtront dans les comptes 2019.

Un point spécifique sera porté à l'ordre du jour de l'AG de printemps concernant l'utilisation du montant du legs. Le CP présentera sa démarche et ses arguments.

Cette proposition convient à tout le monde.

Le budget est présenté sur écran et commenté par Sylvie Fracheboud

3010 : la hausse est due au changement de classes de certains collaborateurs.

3052 : salaire comptabilité 20% : Micheline Ecoffey continue de s'occuper des finances de la paroisse mais a informé le CP qu'elle arrêtera à la fin de l'année 2019. Le poste de trésorier/ère, soit responsable des finances et conseiller/ère de paroisse, ça fait beaucoup trop pour toutes les personnes qui ont été approchées. La réflexion du CP a été de scinder le poste en deux, c'est-à-dire de trouver une personne qui gère uniquement les finances de la paroisse sans être au CP et une autre personne qui soit conseiller/ère de paroisse. Il s'agit d'un salaire horaire pour ce poste à 20%.

M. Philippe Ritter pose la question à Micheline Ecoffey si ce qu'elle fait correspond à un 20%. Elle lui répond qu'elle compte environ 20 heures par mois pour s'occuper des finances de la paroisse. Le montant de CHF 11'500.- est calculé sur un engagement incluant la participation aux séances et aux charges de conseiller de paroisse. Mme Sylvie Fracheboud répond que ce montant est basé sur un 20%, soit 8h par semaine à un tarif horaire compris entre CHF 23 fr/h et CHF 25 fr/h. Le montant de départ a été fixé à CHF 23 fr/h. M. Philippe Ritter propose plutôt de partir sur un forfait mensuel

Il est proposé de diminuer le montant mis au budget à CHF 10'000.-. Au final, l'AG décide du montant mis au budget et le CP décide sur le moyen de faire. Mme Romana Miserez trouve aussi que c'est une somme très importante.

M. Jean-Rodolphe Wassmer dit que c'est Micheline qui est la mieux placée pour dire le nombre d'heures nécessaires. Il propose de mettre un peu plus au budget et avoir une bonne surprise dans les comptes plutôt que l'inverse. Il ne faut pas oublier de tenir compte du fait que la

personne qui va venir doit se former. Mme Sylvie Fracheboud informe qu'elle a vu plusieurs personnes et qu'au final, le tarif horaire n'est pas très élevé car cette personne a une formation comptable. Il s'agira aussi d'acheter un logiciel comptable.

4003 : M. Philippe Ritter propose de réduire le montant à CHF 4'000.-

4008 : il s'agit de l'entretien du bâtiment et du jardin. Le locataire est tenu de tondre le gazon mais pas de s'occuper des arbres.

4101 : ce sont les charges du locataire qui entrent en compte

4200 : inclus la partie paroissiale de la cure

4406 : droit garde BCV sur dossier titre

4501 : Mme Sylvie Fracheboud remercie Mme Océane Pittet qui s'occupe bénévolement du Paroisse info.

7414 : A la question de savoir si les 20 ans de Biolle sont compris dans ce montant, M. Mario Giacomino répond qu'il a été décidé de coupler cet événement avec la fête paroissiale pour réduire les coûts et surtout pour marquer le coup par rapport aux personnes qui ont participé à la construction.

M. Marcel Renck intervient concernant les frais d'animation. Pour lui, il faut réanimer la paroisse qui est un peu léthargique. Il propose de faire un brainstorming sur l'utilisation du leg pour les jeunes. M. Mario Giacomino répond qu'il se passe beaucoup de choses pour les jeunes mais que peut-être la communication ne passe pas très bien. Mme Elisabeth Delacoste demande qu'il y ait, par exemple, plus de conférences pour faire vivre la paroisse.

Pause de 5 minutes pour que le CP se réunisse suite aux remarques formulées sur le budget.

Mme Sylvie Fracheboud informe l'assemblée que le CP a tenu compte des remarques.

3052 : après discussion, le montant descend à CHF 10'000.- (au lieu de CHF 11'500.-)

4003 : diminution à CHF 4'000.- (au lieu de CHF 5'000.-)

Le déficit « frais de culte » se monte désormais à CHF 14'109.- (au lieu de CHF 16'609.-)

7414 : diminution à CHF 4'000.- (au lieu de CHF 5'000.-)

Le déficit « ménage paroissial » se monte désormais à CHF 4'700.- (au lieu de CHF 5'700.-)

Le résultat final du budget se monte à CHF 18'809.- de perte.

Le budget est approuvé par 27 voix, 2 abstentions et pas d'opposition.

4. Elections intermédiaires

➤ M. Robert Zamaradi présente brièvement (présentation du P'tit Signe) Mme Magali Déglise pour une élection complémentaire au Conseil de paroisse. Elle s'occupe de la prise des PV et est responsable des aînés.

Mme Magali Déglise est élue par acclamation.

➤ M. Robert Zamaradi présente brièvement (présentation du P'tit Signe) M. Pierre Altermath pour une élection complémentaire en tant que délégué synodal suppléant.

M. Pierre Altermath est élu par acclamation.

5. Divers, propositions individuelles

Mme Sylvie Fracheboud présente Mme Delphine Bovard qui habite Collombey, travaille dans la comptabilité dans deux petites entreprises différentes et est d'accord de reprendre la comptabilité de la paroisse. Elle sera formée par Micheline dès le 1^{er} octobre. Elle ne fera pas partie du CP mais sera invitée 4 fois par année pour présenter les comptes et l'état de la fortune car c'est important qu'il y ait un lien.

Mme Sylvie Fracheboud nous parle du mûrier qui se trouve dans le parc de Biolle. Il y avait eu des soucis l'année dernière lors de la fête paroissiale car les fruits tombés par terre empêchaient de pouvoir installer des personnes sous l'arbre. Il y a eu une discussion pour un éventuel abattage. Il est possible d'installer un filet sous l'arbre pour éviter que les fruits ne

tombent au sol. Une large majorité des personnes présentes souhaite poser le filet afin d'éviter l'abatage de cet arbre.

M. Mario Giacomino informe l'assemblée du culte des 70 ans de l'EREV qui aura lieu le dimanche 3 novembre 2019 à 17h au Temple de Sion.

Par ailleurs, le samedi 16 novembre 2019 aura lieu le synode d'automne. Il se terminera par un culte de consécration d'Agnès Thuégaz, pasteure suffragante à la paroisse du Coude du Rhône. Ce culte commence à 16h. C'est la première fois qu'une pasteure valaisanne est consacrée. Au cours de ce culte, Mme Josiane Frossard sera agrégée diacre de la paroisse de Sion.

Le vendredi 22 novembre 2019 aura lieu le repas de soutien de la paroisse et sera aux couleurs haïtiennes. Les détails suivront.

M. Robert Zamaradi a souhaité s'exprimer sur le petit chemin qui reliait la cure au Temple et qui a été supprimé. Pour lui, ce chemin est important et il en aurait besoin car les bâtiments ne pourront plus communiquer entre eux. M. Olivier Mouthon lui rappelle que, pour que l'AG puisse se prononcer, il faut que l'objet soit présenté au président avant l'AG.

Des discussions à ce sujet s'ensuivent. Mme Sylvie Fracheboud informe l'assemblée qu'il a été décidé de fermer ce passage dans un but de privatisation par rapports aux locations et aussi par rapport aux fréquentations du parc la nuit, afin d'éviter que les personnes ne coupent par le jardin du locataire

6. Clôture

Le président met un terme à cette assemblée ordinaire d'automne, il est 21h20. Tout le monde est invité à partager le verre de l'amitié.

Monthey, le 12 septembre 2019.

Le président



Olivier Mouthon

La secrétaire



Pauline Dorsaz